



Suite à donner à une garde à vue

Par **balland**, le **18/06/2009** à **12:05**

Bonjour,

Je me suis occupée d'une personne agée , je lui faisais ses courses je lui retirais son argent a la poste j'allais lui chercher ses medicaments a la pharmacie . Elle et sa famille qui est éloignée, me faisaient confiance pour tout.

Des commères du village s'en sont mêlées et depuis j'ai été convoquée à la gendarmerie pour une première audition. Ils m'ont dit qu'ils menaient une enquête car après avoir été alertés par la mairie, ils ont su que de l'argent de cette vieille dame disparaissait. Je leur ai dit qu'[fluo]elle me donnait une étrenne quotidienne pour les services rendus[/fluo] mais cela ne faisait bien sur pas la somme disparue. Evidemment [fluo]beaucoup de gens allaient travailler chez elle[/fluo], parfois déclaré, parfois non. C'est ce que je leur ai dit.

Plus tard, j'ai été mise en garde a vue (lundi 9 juin). Cette garde a vue a été très dure . Ils m'ont gardée 6 heures et m'ont dit qu'ils n'avaient pas eu de réponse de la part des autres personnes interrogées, donc clairement il fallait trouver un fautif. [fluo]Sous la pression des gendarmes (ils me parlaient de prison, me criaient dessus, me traitaient comme coupable, interrogaient également mon mari dans le même temps), j'ai fini par me résoudre à dire que cette dame me donnait plus que ce que j'avais annoncé lors de la première audition. A bout de nerfs, j'ai même fini par leur dire ce qu'ils voulaient entendre : j'ai avoué un abus de faiblesse sur cette dame. [/fluo]

Pendant cette garde à vue, [fluo]je n'ai pas vu d'avocat[/fluo] (il n'est jamais venu); les

gendarmes m'ont dit qu'ils contactaient ma fille mais elle n'a reçu aucun appel et ils ont du appeler un [fluo]médecin[/fluo] car j'étais à bout de nerfs.

Je voudrais savoir ce qui va m'arriver maintenant. Je cherche un avocat mais je ne sais pas trop comment le choisir.

Je voudrais surtout expliquer que cet aveu d'abus de faiblesse n'a rien de vrai et que j'ai dit cela sous une pression que je n'ai pas su gérée.

J'aimerais récupérer le procès verbal qui a été établi pendant cette garde à vue. Comment dois-je faire ?

Pensez vous que l'absence d'avocat puisse me servir de vice de forme dans ma défense ?

Merci de votre lecture, et peut être de vos réponses.

Par **jeetendra**, le **18/06/2009** à **13:51**

bonjour, prenez rapidement contact avec [fluo]l'Ordre des avocats[/fluo], 18 Rue Bourgmayer - 01000 BOURG EN BRESSE Téléphone : 04.74.22.47.63, expliquez leur ce qui vous arrive, ils vous aideront, courage à vous, cdt